

Vaccination pendant la grossesse

Plusieurs vaccins sont sécuritaires pendant la grossesse. Le fait d'établir une stratégie de vaccination avec votre fournisseur de soins de santé aidera à vous protéger, vous et votre bébé, des maladies et infections évitables.

Si vous êtes enceinte ou envisagez de le devenir,

il est important de discuter de votre historique de vaccination avec votre fournisseur de soins de santé afin de faire des choix sécuritaires pour vous et votre bébé.



Vaccin dcaT contre la coqueluche

Le vaccin dcaT peut prévenir la coqueluche, une infection respiratoire contagieuse. Administré de préférence entre 21 et 32 semaines de grossesse, le vaccin fournit une protection au bébé jusqu'à ce qu'il puisse recevoir le vaccin anticoquelucheux à l'âge de deux mois.

Le vaccin dcaT est recommandé pour chaque grossesse.

Si vous n'avez pas reçu le vaccin pendant votre grossesse, vous pouvez toujours le recevoir après l'accouchement. Comme les nouveau-nés ne sont pas immunisés avant l'âge de deux mois, il est essentiel que vous soyez protégée afin d'éviter de devenir une source d'infection pour votre bébé.

Comme une certaine protection peut être transmise à votre bébé par le lait maternel, vous pouvez aussi recevoir le vaccin pendant l'allaitement. Toutefois, si vous attendez d'avoir accouché pour vous faire vacciner, la protection maximale ne sera pas atteinte avant quatre semaines.

Vaccin contre la grippe

Il est recommandé pour toutes les femmes enceintes de recevoir le vaccin antigrippal pendant la saison de la grippe pour assurer leur protection et celle de leur bébé.

Les femmes qui contractent la grippe pendant la grossesse présentent un risque accru de complications graves, ce qui confirme l'importance de la vaccination. Les mesures de prévention de base (comme se laver les mains et désinfecter les surfaces communes) sont efficaces, mais la vaccination demeure la meilleure façon de se protéger contre la grippe.

Autres vaccins

Il est important de savoir que certains vaccins (notamment les vaccins anti-marijuana, contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, ainsi que contre la varicelle) **ne doivent pas** être administrés aux femmes enceintes puisqu'ils peuvent comporter un certain risque pour le fœtus.

Idéalement, les femmes devraient recevoir ces vaccins au moins quatre semaines avant de devenir enceintes.

Il est possible que les femmes soient exposées à d'autres maladies évitables par la vaccination pendant la grossesse et elles devraient connaître les facteurs de risque possibles (p. ex. voyage, exposition à des personnes infectées ou immunodéficience).

Si vous êtes enceinte et que vous avez l'intention de voyager,

vous devriez évaluer avec votre médecin les risques par rapport aux avantages relativement à une exposition possible à des maladies infectieuses à l'étranger, en plus de discuter des vaccins et traitements prophylactiques appropriés (p. ex. contre la malaria).

